

Un seul médicament  
vous manque, et tout  
est dépeuplé ...

- ◆ Chronique
- ◆ Revue de presse
- ◆ Dates à retenir

## Un seul médicament vous manque, et tout est dépeuplé ...

*Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie*

Le Palais des Congrès Rabat Bouregreg a accueilli, le samedi 14 juin, l'édition 2025 de Pharma Days, un événement phare organisé par l'Amicale des pharmaciens du Maroc (APM). Cette édition a été particulièrement marquée par deux panels consacrés à la problématique des pénuries de médicaments.

Au cours de ces échanges, les différents acteurs du secteur pharmaceutique se sont succédé pour dresser un état des lieux des ruptures de stock au Maroc. Ils ont analysé les causes profondes de ce phénomène, évalué ses conséquences sur la prise en charge des patients, et formulé des recommandations concrètes pour y remédier.

Alors que les pénuries de médicaments s'intensifient à l'échelle mondiale, mettant en péril la santé et la vie de millions de personnes, les intervenants ont souligné que ce phénomène, autrefois ponctuel et lié à des circonstances exceptionnelles, est désormais devenu structurel. Il touche un large éventail de classes thérapeutiques, allant des traitements les plus courants aux spécialités les plus complexes.

Les causes de ces ruptures sont multiples. Elles s'expliquent notamment par la concentration de la production de principes actifs dans certains pays asiatiques, principalement la Chine et l'Inde, qui assurent près de 80 % de la production mondiale. Cette dépendance fragilise les chaînes d'approvisionnement, les rendant particulièrement sensibles aux aléas économiques, sanitaires ou réglementaires, comme l'a illustré la crise du Covid-19, au cours de laquelle les restrictions à l'exportation ont fortement perturbé l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux.

Par ailleurs, la financiarisation croissante du secteur pharmaceutique contraint certains laboratoires à privilégier les médicaments innovants à forte rentabilité, au détriment des traitements dits « matures » et éprouvés, pourtant essentiels pour la population.

Le pharmacien d'officine se retrouve en première ligne face à ces



tensions. Confronté à la détresse des patients privés de leurs traitements, il doit gérer l'attente, souvent sans visibilité et sans solution alternative, ce qui altère la relation de confiance. L'absence de droit de substitution au Maroc aggrave cette situation, en empêchant le pharmacien de proposer un médicament équivalent appartenant au même groupe générique en cas d'indisponibilité.

Les difficultés sont également amplifiées par des obstacles logistiques et réglementaires. Une répartition inégale des stocks entre les officines renforce les disparités d'accès aux soins. De plus, les systèmes d'information restent insuffisamment performants pour anticiper les ruptures ou alerter les professionnels en temps réel.

Dans ce contexte, le recours à des outils technologiques basés sur l'intelligence artificielle ou la blockchain représente une opportunité majeure pour améliorer la traçabilité, prédire les tensions et optimiser la gestion des stocks.

La dernière conférence inscrite au programme de Pharma Days 2025 a mis en lumière une piste innovante : le recours aux préparations magistrales pour faire face aux pénuries de médicaments essentiels.

Fabien Bruno, pharmacien titulaire et président du groupe Delpech, a présenté à l'assistance l'initiative menée par une cinquantaine de pharmaciens français qui ont relevé un véritable défi : mobiliser leur expertise pour préparer, dans les règles de l'art, des médicaments essentiels devenus introuvables sur le marché. Cette démarche collective, fondée sur les compétences techniques des pharmaciens d'officine, a permis de répondre concrètement à un enjeu majeur de santé publique.

Pour répondre durablement à ces pénuries, il est impératif de renforcer la souveraineté sanitaire nationale. Cela passe par la stimulation de la production locale pour qu'elle soit à la fois diversifiée et résiliente, l'instauration d'une politique de prix justes garantissant la viabilité économique des médicaments essentiels, et la reconnaissance effective du droit de substitution pour les pharmaciens.

Mohamed El Bouhmadi, président de la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIP), a rappelé que: «La gestion efficace des pénuries nécessite une coordination renforcée, une transparence accrue et la mise en place de stratégies d'urgence pour assurer un approvisionnement continu, en particulier pour les médicaments vitaux et indispensables.»

En conclusion, les ruptures de stock constituent un défi majeur de santé publique. Sans un système d'information centralisé, transparent et interconnecté entre l'ensemble des acteurs, associé à une coordination renforcée, l'accessibilité aux traitements risque de compromettre la santé de nos populations.

# MEDICAMENT.MA - APPLI

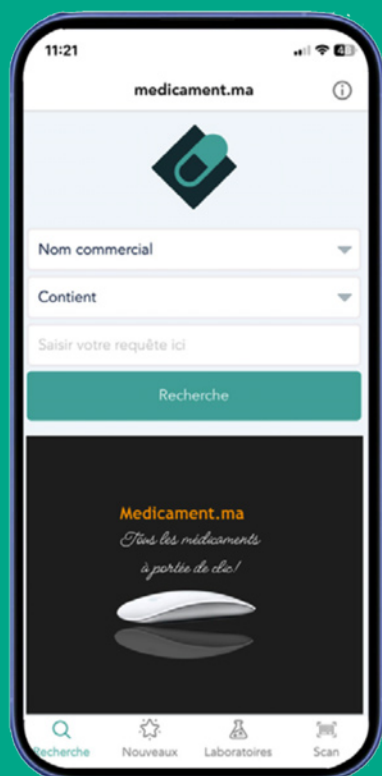
## Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



## App Store



Lien 

## Google Play



Lien 



### France : Réduction drastique des méningiomes liés aux progestatifs grâce aux mesures sanitaires de prévention

Le Groupement d'intérêt scientifique EPI-PHARE (GIS ANSM-Cnam) vient de publier une étude<sup>[1]</sup> démontrant l'efficacité des mesures sanitaires mises en place depuis 2020 pour réduire les risques associés à certains progestatifs. Ces mesures, visant à limiter l'utilisation des acétates de nomégestrol et de chlormadinone – connus pour augmenter le risque de méningiomes intracrâniens – ont entraîné une chute spectaculaire de leur prescription.

Entre 2019 et 2023, le nombre d'utilisatrices mensuelles est passé de plus de 260 000 à moins de 9 000, soit une baisse de 97 %. Parallèlement, le nombre de méningiomes opérés attribuables à ces traitements a été divisé par 10 en cinq ans, passant de 152 cas en 2018 à seulement 15 en 2023.

En outre, la vigilance accrue des patientes et des médecins a conduit à une hausse significative des IRM cérébrales de surveillance : 22 % des femmes exposées pendant plus d'un an ont eu recours à cet examen en 2023, contre 5 % en 2019.

Bien que ces résultats soient encourageants, les autorités sanitaires restent vigilantes quant au report des prescriptions vers d'autres progestatifs, comme le désogestrel et la médrogestone. Cette étude illustre néanmoins le succès des politiques de réduction du risque dans la protection de la santé publique.

<sup>[1]</sup> Rapport : [lien](#)

Source : ANSM

### Les communes obligées de se conformer au Code du médicament et de la pharmacie

Par un communiqué daté du 13 juin 2025, la Confédération des Syndicats des Pharmaciens du Maroc (CSPM) a informé les pharmaciens que les communes ne pourront désormais plus stocker ni distribuer de médicaments.

Cette décision marque une victoire importante pour la profession pharmaceutique et garantit le respect strict du Code du médicament et de la pharmacie (Loi n° 17-04).

Dans son communiqué, Mohamed Lahbabi, président de la CSPM, a déclaré :

«J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de nombreuses plaintes et correspondances adressées par la Confédération des syndicats des

pharmaciens du Maroc (CSPM) aux plus hautes autorités de notre pays – notamment à Monsieur le Chef du Gouvernement, à Monsieur le ministre de la Santé, à Monsieur le ministre de l’Intérieur ainsi qu’à la Cour des Comptes – une décision officielle vient d’être prise : les communes ne sont désormais plus autorisées à stocker ni à distribuer des médicaments.»

Cette mesure intervient après la mise en lumière de graves violations du Code du médicament et de la pharmacie. Certaines collectivités territoriales se permettaient, en effet, d’acquérir des médicaments sans passer par des circuits légaux agréés, de les stocker dans des locaux non autorisés et de les distribuer directement à la population, en dehors de tout cadre pharmaceutique légal. Ces pratiques non seulement contreviennent à la loi, mais elles représentent également une menace directe pour la santé publique, car elles compromettent la traçabilité, les conditions de conservation et l’usage thérapeutique des médicaments.

Pour Mohamed Lahbabi, cette décision constitue une reconnaissance du rôle essentiel du pharmacien dans le système de santé national. Elle incarne aussi un message fort en faveur de la légalité, de l’éthique et de la protection du citoyen.

Le président de la CSPM a souligné l’importance de rester vigilant afin de veiller à ce que le circuit légal de distribution des médicaments soit strictement respecté par toutes les communes. Il a rappelé que seule une pharmacie d’officine, tenue par un pharmacien diplômé et inscrit à l’Ordre, est habilitée à délivrer des médicaments aux citoyens, conformément à la loi.

Source : CSPM



## Réglisse : une consommation excessive peut provoquer de graves troubles cardiovasculaires

L’Anses a publié un avis alertant sur les dangers liés à la surconsommation de produits contenant de la réglisse, notamment des boissons alcoolisées, des sirops, des bonbons, des tisanes et des compléments alimentaires.

La réglisse renferme un composé actif : l'acide glycyrrhizique. Celui-ci peut provoquer des effets indésirables tels qu'une hypertension artérielle ou une hypokaliémie (baisse du taux de potassium dans le sang), entraînant un risque accru de complications cardiovasculaires.

À la suite de plus d'une centaine de cas d'effets indésirables rapportés via le système Nutrivigilance et les centres antipoison, ainsi que des données scientifiques internationales, l'Anses a confirmé les dangers liés à une consommation excessive et répétée de réglisse. Certaines catégories de la population sont particulièrement vulnérables : les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants, ainsi que les personnes souffrant de troubles cardiovasculaires, rénaux ou hépatiques.

De plus, la réglisse peut interagir avec plusieurs classes de médicaments, notamment les diurétiques hypokaliémants, les laxatifs stimulants, les digitaliques (comme la digoxine), les antihypertenseurs, ainsi que les traitements pouvant provoquer des troubles du rythme cardiaque, tels que les « torsades de pointes ».

Selon les estimations de l'Anses, environ 60 % des adultes et plus de 40 % des enfants réguliers consommateurs de réglisse dépassent le seuil toxicologique recommandé. Pour remédier à cette situation, l'agence préconise une meilleure information du public par l'apposition systématique d'un avertissement sur les étiquettes des produits, même lorsqu'ils contiennent de faibles quantités de réglisse ou d'acide glycyrrhizique.

Enfin, l'Anses recommande aux consommateurs :

- d'éviter l'accumulation de sources de réglisse (boissons, bonbons, compléments, etc.) ;
- d'informer leurs médecins en cas de pathologies cardiovasculaires, rénales ou hépatiques, d'allaitement, de grossesse ou de prise médicamenteuse susceptible d'interagir avec la réglisse.

Cette mise en garde souligne l'importance de modérer sa consommation et de mieux informer à la fois le grand public et les professionnels de santé sur les risques associés à cet ingrédient souvent sous-estimé.

Source : <https://www.anses.fr>



DATES À RETENIR





**Syndicat des Pharmaciens de la Province d'El Jadida**  
نقابة صيادلة إقليم الجديدة

Organise

Sa **13<sup>eme</sup>** JOURNÉE NATIONALE PHARMACEUTIQUE DES DOUKALA

**21 juin 2025**

**PULLMAN MAZAGAN GOLF & SPA**

Sous le thème :

**LA PHARMACIE AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ : RÔLE DES PHARMACIENS EN TANT QUE PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ**



Matinée

- 09H30 : ACCUEIL ET INSCRIPTION DES PARTICIPANTS
- 10H00 : Séance plénière I : RÔLE DU PHARMACIEN D'OFFICINE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES MÉNOPAUSÉES.  
Intervenant : Pr Zineb Habbadi - Professeur CHU - Rabat, Maroc.  
Modérateur : Dr Aïcha Zahi - Pharmacienne d'Officine Présidente de la SMVAO - Société Marocaine pour la Valorisation de l'Acte Officiel.
- 10H30 : Débat
- 11H00 : Séance plénière II : LA DIGITALISATION AU SERVICE DE L'OFFICINE.  
Intervenant : Mme Imane Akrim - Directrice de l'Agence CNSS - El Jadida.  
Modérateur : Dr Abderrahim Derraji - Pharmacien d'Officine, Fondateur des Sites pharmacie.ma et médicament.ma.
- 11H30 : Débat  
Pause-café et Visite des stands.
- 12H30 : Séance plénière III : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2025.  
Intervenant : Mr Abdellah Badaoul - Directeur Provincial des Impôt d'El Jadida.  
Modérateur : Dr Nadia Bouchabane - Pharmacienne d'Officine à Sidi Bouzid, Vice Présidente du SPPJ.
- 13H00 : Débat
- 13H15 : Présentation Convention SPPJ et Axa Assurance.
- 13H30 : Déjeuner

Après-midi

- 15H30 : INAUGURATION OFFICIELLE DE LA JOURNÉE.  
Allocution de Mr le Président du Syndicat des Pharmaciens de la Province d'El Jadida.  
Allocution de Mr le Gouverneur de la Province d'El Jadida.  
Allocution de Mr le Président de l'Intersyndicale des pharmaciens d'officine du Maroc.
- 16H00 : Séance plénière IV : LA PHARMACIE AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ: RÔLE DES PHARMACIENS EN TANT QUE PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ.  
IV-I : OFFICINE 360° : PILOTER LA STRATÉGIE, LA RELATION PATIENT ET LA RENTABILITÉ FINANCIÈRE.  
Intervenant : Pr. Nouha Berrada - Consultante et Spécialité en Management. Avec le Soutien des Laboratoires BOTTU.  
IV-II : ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE SANTÉ MAROCAIN : QUELLE DYNAMIQUE POUR LE MARCHÉ PHARMACEUTIQUE ?  
Intervenant : Mr Nadir Boualiad - Business Development Lead - IQVIA.  
IV-III : LA NOUVELLE TARIFICATION DES MÉDICAMENTS AU MAROC, QUEL IMPACT SUR LE SECTEUR OFFICINAL ?  
Intervenant : Dr Abdelhakim Zalim - Pharmacien d'Officine, Expert en Affaires Pharmaceutiques.  
Modérateur : Dr Mohamed Sabri - Président du Syndicat des Pharmaciens de la Province d'El Jadida.  
Modérateur : Dr Oualid Amri - Président de l'Intersyndicale des pharmaciens d'officine du Maroc.
- 18H00 : Débat.
- 18H30 : Lecture des recommandations et clôture.
- 19H00 : Cocktail de Clôture.

CONTACTS : Mohamed SABRI 0661089313 - E-mail : synpharprojad@gmail.com

CONTACTS : Mohamed SABRI 0661089313 - E-mail : synpharprojad@gmail.com

- 18H00 : Cocktail de Clôture.
- 18H30 : Lecture des recommandations et clôture.
- 19H00 : Débat.
- Intervenant : Dr Abdelhakim Zalim - Pharmacien d'Officine, Expert en Affaires Pharmaceutiques.
- IV-I : OFFICINE 360° : PILOTER LA STRATÉGIE, LA RELATION PATIENT ET LA RENTABILITÉ FINANCIÈRE.
- Intervenant : Pr. Nouha Berrada - Consultante et Spécialité en Management. Avec le Soutien des Laboratoires BOTTU.
- IV-II : ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE SANTÉ MAROCAIN : QUELLE DYNAMIQUE POUR LE MARCHÉ PHARMACEUTIQUE ?
- Intervenant : Mr Nadir Boualiad - Business Development Lead - IQVIA.
- IV-III : LA NOUVELLE TARIFICATION DES MÉDICAMENTS AU MAROC, QUEL IMPACT SUR LE SECTEUR OFFICINAL ?
- Intervenant : Dr Abdelhakim Zalim - Pharmacien d'Officine, Expert en Affaires Pharmaceutiques.
- Modérateur : Dr Mohamed Sabri - Président du Syndicat des Pharmaciens de la Province d'El Jadida.
- Modérateur : Dr Oualid Amri - Président de l'Intersyndicale des pharmaciens d'officine du Maroc.

# SALON INTERNATIONAL DE LA PHARMACIE ET DE LA SANTÉ



**04 et 05 Juillet 2025**  
**Hôtel Marriott Casablanca**

[www.pharmahealthexpo.ma](http://www.pharmahealthexpo.ma)



[www.pharmahealthexpo.ma](http://www.pharmahealthexpo.ma)



[Pharmahealthexpo.ma](http://Pharmahealthexpo.ma)



**(+212) 679 576 718**

**(+33) 759 676 155**

